

Code de conduite professionnelle Conduent

Mener des affaires de manière éthique et
avec intégrité

Message du Président- Directeur Général

Chez Conduent, nous intervenons dans des millions de vies chaque jour en mettant en œuvre des solutions et des services cruciaux pour le compte d'entreprises et de gouvernements. La qualité de nos solutions et de nos services se reflète dans notre détermination à appliquer les normes les plus élevées en matière d'éthique dans la conduite professionnelle. Notre engagement est d'agir, dans nos activités, de manière responsable, transparente et en conformité avec les lois et la réglementation.

Le Code de conduite professionnelle de Conduent, ainsi que nos valeurs fondamentales, ont été conçu pour aider chacun d'entre nous à prendre les bonnes décisions et à mener nos affaires avec responsabilité.

Notre succès en tant qu'entreprise dépend de notre engagement collectif et indéfectible envers notre Code de conduite professionnelle et nos valeurs fondamentales.

Si vous avez des questions au sujet de la conduite éthique la plus appropriée, faites-en part à votre manager. Si vous suspectez une infraction à notre Code de conduite professionnelle, faites part de vos préoccupations immédiatement au ligne d'assistance éthique et conformité de Conduent sur www.conduent.com/ethicshelpline. Chaque signalement à notre ligne d'assistance éthique et conformité est pris au sérieux et traité de façon confidentielle. Conduent ne tolérera aucune forme de représailles à l'encontre d'un employé qui aura signalé de bonne foi une violation présumée de notre Code de conduite professionnelle, ou participé aux investigations qui s'y rapportent.

Autrement dit, nous devons toujours faire ce qu'il faut.

Valeurs fondamentales de Conduent

Les six valeurs fondamentales de Conduent comptent parmi les plus importants facteurs du succès de notre entreprise. Elles sont au cœur de tout ce que nous faisons, elles représentent nos croyances communes en tant qu'organisation et elles sont à la base de notre Code de conduite professionnelle : elles façonnent nos décisions et nos relations d'affaires.

Servir la réussite des clients.

Nos clients sont au centre de tout ce que nous entreprenons. Nous nous engageons à fournir des résultats exceptionnels à nos clients et à leurs utilisateurs finaux. Pour nous, chaque interaction et chaque point de contact est l'occasion d'apporter entière satisfaction et de prouver notre valeur.

Fournir des résultats de qualité en engageant sa responsabilité personnelle.

Nous mettons tout en oeuvre pour apporter le plus haut niveau de qualité dans chaque aspect de notre activité, de la prise d'appel d'un client en quête de service à la migration vers un nouveau centre de données.

Que ce soit pour un client externe ou un partenaire commercial interne, nous fournissons des résultats de qualité tout en engageant notre responsabilité personnelle pour donner le meilleur de nous-mêmes.

Être ouvert et inclusif.

Pour nous, les bonnes idées peuvent émaner de partout et des perspectives variées contribuent à de meilleures décisions et à de meilleurs résultats pour nos collaborateurs, nos clients et nos communautés. Nous mettons tout en oeuvre pour faire de Conduent un formidable lieu de travail pour tous les collaborateurs en leur offrant un environnement sûr et inclusif et des opportunités de développement.

Communiquer avec détermination.

Une communication réciproque proactive et efficace est essentielle pour instaurer la confiance et renforcer la résilience et la transparence quant aux objectifs et vocations de notre entreprise. Nos communications sont franches, opportunes et transparentes, ce qui nous permet d'atténuer les risques et d'anticiper.

Être un bon coéquipier.

Le travail d'équipe et la collaboration sont les marques de fabrique de notre culture. Nous nous soutenons mutuellement d'un groupe et d'un poste à l'autre, collaborons à la résolution des problèmes et dirigeons avec respect et honnêteté. Nous plaçons l'équipe au premier plan pour nous assurer de gagner tous ensemble.

Être fier de Conduent et agir avec humilité.

Nous sommes fiers de notre travail et de notre entreprise, tout en restant respectueux et humbles. Nous aspirons à nous développer et à apprendre en permanence en interrogeant ouvertement nos propres performances. Nous écoutons activement les retours de toutes les parties prenantes afin d'améliorer nos services et notre organisation.

Contenu

2	Message du Président-Directeur Général	10	Notre réputation	16	Nos actionnaires
3	Valeurs fondamentales de Conduent	10	Reconnaissance du revenu	16	Délit d'initié et informations privilégiées
5	But et champ d'application du Code	10	Conventions hors contrat	16	Protection et utilisation des actifs
6	Principes orientant nos décisions professionnelles	11	Cadeaux et divertissements	16	Représentation de Conduent auprès du public et de la communauté d'investissement
6	Attentes en matière de conformité	11	Relations avec les fournisseurs	17	Nos responsabilités sociétales
6	Responsables et superviseurs	12	Protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur	17	Droits de l'Homme
6	Directeurs et personnel du service financier	12	Notre environnement de travail	17	Traite des êtres humains
7	Signaler un problème et obtenir un conseil	13	Aucune discrimination, aucun harcèlement	17	Gérance environnementale
7	Absence de rétorsion	13	Un lieu de travail inclusif	17	Santé et sécurité
8	Nos limites et cadre juridiques	14	Conflits d'intérêts	17	Contact avec les organismes gouvernementaux, lobbying et financements politiques
8	Fraude, corruption et paiements illégitimes	14	Absence d'alcool et de drogues	18	Règles du commerce international
8	Blanchiment d'argent	14	Matériel informatique	18	Ressources additionnelles
9	Clients du secteur public	15	Registres d'entreprise		
9	Clients du gouvernement fédéral des États-Unis	15	Limites de l'autorité		
9	Concurrence et pratiques commerciales loyales	15	Nos clients		
			Protection des informations client		
			Activités ventes et marketing		

Code de conduite professionnelle

But et champ d'application du Code

Le but de ce Code de conduite professionnelle (Code) est d'assurer que tous les secteurs d'activité de la Société mènent leurs affaires selon les normes les plus strictes en matière d'intégrité et conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Ce Code est conçu pour vous aider à accorder vos initiatives et décisions avec nos principes d'exploitation et nos politiques éthiques professionnelles, qui vont au-delà de la simple mise en conformité et supposent une conduite qui aura des effets sur la réputation, le milieu du travail et les actionnaires. Il est destiné à vous aider à identifier les questions d'éthique et de conformité avant qu'elles ne surviennent et à traiter convenablement celles qui se présentent. C'est bien plus que des mots sur du papier. Ce Code incarne les principes directeurs et donne le ton quant à notre façon de mener nos affaires au quotidien.

Ce Code s'applique à tous les employés Conduent et aux partenaires qui mènent des affaires en son nom, y compris les agents, les représentants et les prestataires indépendants. Nos politiques et procédures fournissent plus d'informations détaillées sur notre façon de conduire nos affaires de manière légale et avec intégrité. Il est essentiel que vous preniez le temps de vous familiariser avec les politiques et procédures de la Société qui vous concernent, car vous serez tenus de les connaître et de les appliquer dans le cadre de vos fonctions et missions. La Société assure le respect de ce Code et de toutes les politiques et procédures de la Société au moyen de mesures disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail et aux poursuites judiciaires. Pour toute question relative à vos obligations au regard du Code ou à notre politique ou nos obligations légales, veuillez prendre conseil auprès de votre direction locale, des ressources humaines, du service juridique et/ou du bureau d'éthique et conformité.

Nous sommes une multinationale et nous devons exercer toutes nos activités dans le respect de notre Code de conduite professionnelle, de nos politiques, de nos normes, de nos directives et de nos procédures, ainsi que des lois et réglementations des pays dans lesquels nous menons nos affaires. Notre Code est conçu pour respecter voire dépasser les exigences légales et réglementaires en vigueur. Si des exigences légales et de conformité s'avèrent moins strictes que celles exigées par notre Code de conduite professionnelle et nos politiques, vous devez toujours être plus exigeants et appliquer notre Code de conduite professionnelle et nos politiques. Si notre Code ou nos exigences de conformité entrent en conflit avec des lois et réglementations locales, veuillez contacter le bureau d'éthique et conformité en envoyant un rapport au ligne d'assistance éthique et conformité.

Principes orientant nos décisions professionnelles

Les principes compris dans le Code portent sur deux domaines principaux : la conformité et la conduite éthique. La conformité sous-entend le respect des lois, des réglementations et des politiques applicables de la Société, qui régissent nos affaires à l'échelle internationale.

Un comportement éthique est plus difficile à définir. En bref, cela signifie que vous exercez vos fonctions de manière responsable, selon un comportement convenable et en faisant preuve de bon sens. Les qualités fondatrices d'un comportement éthique sont l'honnêteté, la confiance, l'intégrité, la fiabilité, le respect et la citoyenneté. Ces qualités, accompagnées de la conformité aux lois applicables, constituent le fondement de la conduite professionnelle de Conduent sur la scène mondiale.

Ce Code fournit des jalons pour la conduite de nos employés conformément aux principes de conformité et de conduite éthique.

Ces principes tendent à orienter notre mode opératoire et décisionnel au quotidien. Le Code n'a pas pour but d'être un recueil de politiques ou une liste exhaustive d'exigences légales et de conformité. Faites preuve de bon sens et de rectitude morale, sollicitez des conseils sans hésitation si vous n'êtes pas certain de votre démarche. Si vous ne savez pas si une activité est susceptible d'enfreindre le Code, veuillez consulter votre supérieur. Sinon, la ligne d'assistance éthique et conformité, au (844) 330-0221, est toujours à votre disposition si vous avez besoin de soulever des questions ou des préoccupations.

Attentes en matière de conformité

Nous avons chacun la responsabilité individuelle de respecter les normes éthiques de conduite professionnelle les plus élevées. Le non-respect de nos valeurs et normes de conformité peut déboucher sur des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Responsables et superviseurs

Les responsables et les superviseurs de Conduent ont un devoir particulier en matière de promotion d'une culture axée sur l'intégrité et la conformité. Ils doivent également donner l'exemple des normes les plus élevées en matière d'éthique dans la conduite professionnelle.

Il est impératif que les responsables et les superviseurs soient des modèles d'intégrité et de conformité dans toutes leurs interactions. Les responsables et les superviseurs doivent aider leurs subordonnés directs à comprendre les lois en vigueur et les exigences de la Société, et cultiver un environnement où les employés se sentent à l'aise pour soulever des questions et des préoccupations, sans crainte de représailles. Lorsque des problèmes d'éthique leur sont soumis, les responsables et les superviseurs sont tenus de répondre à ces préoccupations d'une manière professionnelle et en temps opportun, ainsi que de soumettre un rapport au bureau d'éthique et conformité, comme exigé par le présent Code.

Les responsables et les superviseurs doivent également veiller à mettre en place une culture d'intégrité et de conformité à travers leurs décisions d'embauche et de promotion. Un caractère et un comportement éthique doivent être un facteur clé dans les décisions d'embauche et de promotion. Les promotions constituent un privilège qui ne peut être accordé qu'à ceux qui donnent l'exemple des conduites et valeurs de Conduent, de manière conforme au présent Code.

Directeurs et personnel du service financier

Les membres du conseil d'administration sont également soumis à un Code de conduite du conseil d'administration distinct, qui définit des obligations complémentaires liées à leur niveau de responsabilités en tant que membres du conseil. De même, le personnel financier est soumis à un Code de conduite financière Conduent distinct.



Signaler un problème et obtenir un conseil

Les manquements à l'éthique et à la conformité doivent être signalés rapidement. Ne signalez les préoccupations ou soupçons d'infractions que si vous le faites de bonne foi. L'utilisation abusive du ligne d'assistance éthique et conformité ou d'un autre procédé de signalement pour harceler intentionnellement quelqu'un ou pour rapporter sciemment des informations mensongères ne sera pas tolérée. Nous offrons divers canaux de communication pour que les employés, les fournisseurs et les clients soient conseillés en matière d'éthique et de conformité aux règles et puissent signaler les soupçons de manquements à l'éthique. Ces canaux comprennent notamment le ligne d'assistance éthique et conformité, la signalement via Internet et une adresse postale :

Outil de signalement par Internet au ligne d'assistance éthique et conformité Conduent :

www.conduent.com/ethicshelpline

La ligne d'assistance éthique et conformité Conduent pour les États-Unis et le Canada :

844-330-0221

Tous les autres pays :

Veuillez consulter le site Internet www.conduent.com/ethics pour trouver la dernière liste des numéros par pays.

Adresse postale :

Conduent Incorporated Business Ethics & Compliance Office 100 Campus Drive, Suite 200
Florham Park, NJ 07932 U.S.A.

La ligne d'assistance éthique et conformité est disponible dans le monde entier, 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7, via des numéros verts et un outil de signalement par Internet. Nous avons un contrat avec un fournisseur spécialisé dans les signalements pour prendre en charge et gérer les rapports via un service d'assistance téléphonique et un outil de signalement par Internet. Les spécialistes du fournisseur qui réceptionnent les appels documentent les rapports effectués par l'intermédiaire des numéros verts et les transmettent au bureau d'éthique et conformité pour que les mesures appropriées puissent être prises.

Si vous signalez un problème ou une infraction, nous vous encourageons à donner des informations aussi précises et pertinentes que possible afin de faciliter une enquête approfondie ou une réponse complète. Des omissions ou des erreurs dans les informations initialement signalées peuvent causer un retard dans le processus de prise en charge, ou affecter défavorablement l'attribution du dossier ou le processus d'enquête.

Nos outils de signalement du ligne d'assistance éthique et conformité offrent un mécanisme par lequel les auteurs de signalement et les enquêteurs peuvent communiquer de façon continue, dans votre langue, tout en préservant votre confidentialité.

Si vous choisissez de rester anonyme, notre capacité à enquêter sur l'affaire peut être entravée, et nous pourrions ne pas être en mesure de répondre pleinement à vos préoccupations.

Toutes les plaintes, signalées de manière anonyme ou non, seront traitées de façon confidentielle, avec une divulgation limitée à ce qui est nécessaire pour mener une enquête complète sur les allégations, pour mener les actions disciplinaires ou correctives appropriées, et pour satisfaire à toutes les exigences légales.

Rien dans ce Code n'interdit aux personnes de signaler d'éventuelles infractions à une loi ou une réglementation fédérale ou étatique à une agence ou entité gouvernementale, ni de participer à des procédures ou enquêtes avec l'agence ou l'entité du gouvernement fédéral, étatique ou local responsable de l'application de ces lois. Les personnes ne sont pas tenues d'avertir la Société de tels signalements ou dénonciations.

Absence de rétorsion

Que vous vous soyez identifié ou pas lorsque vous réalisez un signalement, chaque enquête est traitée de façon confidentielle, et un processus en circuit fermé garantit que vous serez tenu au courant des résultats de l'enquête. Le signalement de soupçons de violations de nos politiques, du Code ou d'autres processus profite à la Société et améliore le comportement attendu de tous les employés. Toute forme de rétorsion à l'encontre d'un employé qui signale de bonne foi une violation présumée, ou participe à l'enquête portant sur une possible infraction, est strictement interdite et ne sera pas tolérée.

Nos limites et cadre juridiques

Conduent a pour règle et pratique de mener ses affaires dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. En respectant les exigences légales, nous protégeons nos employés, nos clients, nos actionnaires, notre réputation, notre environnement et notre avenir.

Fraude, corruption et paiements illégitimes

Nous adoptons une tolérance zéro pour toutes les formes de fraude, de pots-devin et de corruption, notamment les pots-de-vin adressés aux responsables commerciaux et gouvernementaux, ainsi que toute autre forme de corruption. Nous n'offrons jamais quoi que ce soit de valeur pour obtenir un avantage illégitime dans la vente de biens et services, dans la conduite de transactions financières ou dans le cadre de la représentation des intérêts de la Société auprès des autorités gouvernementales ou d'organisations internationales comme les Nations Unies. Tous les pays interdisent la corruption de leurs fonctionnaires, et beaucoup interdisent également la corruption de fonctionnaires des autres pays.

Notre politique va au-delà de ces lois puisqu'elle interdit les paiements illégitimes dans toutes nos activités auprès des gouvernements, des organismes internationaux et du secteur privé. La politique de Conduent exige l'enregistrement exact de toute transaction financière, y compris les paiements de commissions, d'honoraires et de gratifications, ainsi qu'une bonne tenue de dossiers.

Nous maintenons un système de contrôles internes pour nous assurer que toutes les transactions sont convenablement et entièrement enregistrées et que nos dossiers reflètent de façon raisonnable et précise ces transactions.

En réponse à ces lois, et comme prescrit par les politiques internes, Conduent a établi un programme de conformité complet visant à lutter contre la corruption. Ce programme couvre le respect des lois anti-corruption au moyen de politiques et procédures au niveau de l'entreprise, d'examen des dépenses, de diligence raisonnable de tierces parties, de la formation des employés concernés, ainsi que d'autres actions associées.

Blanchiment d'argent

Nous traitons seulement avec des clients de bonne réputation dont les affaires sont légales et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Les personnes impliquées dans une activité criminelle, y compris le terrorisme, peuvent tenter de cacher leurs revenus illicites ou de faire croire que ces revenus sont légitimes en blanchissant l'argent par l'intermédiaire d'une entreprise légitime. De nombreux pays ont des lois qui interdisent d'accepter des fonds provenant d'activités criminelles. Notre Société peut être sérieusement compromise si nous ne détectons pas les relations et les transactions avec les clients qui nous mettent en situation de risque. Si vous avez des soupçons ou des questions sur le blanchiment d'argent, veuillez immédiatement faire part de vos préoccupations et de vos questions à la direction et au bureau d'éthique et conformité ou au service juridique. Vous devez résoudre ces questions avant de poursuivre.

Clients du secteur public

Nous comprenons et respectons les lois concernant les contrats et marchés passés avec le secteur public. Le secteur public inclut les gouvernements et les entités gouvernementales, même si elles n'appartiennent que partiellement à un gouvernement. Les exigences légales relatives aux clients du secteur public nécessitent des pratiques commerciales qui diffèrent considérablement de celles qui ont cours dans le secteur privé. En général, nous n'offrons jamais un emploi à un agent public engagé dans le processus d'achat. De même, nous n'offrons jamais, directement ou indirectement, de cadeaux, de divertissements, de pots-de-vin ou de paiements illégitimes aux fonctionnaires. Les lois applicables pour mener des affaires avec des clients du secteur public varient selon le pays. Si vous travaillez avec des clients du secteur public, il vous incombe de connaître ces exigences légales et leur impact sur votre mission.

Clients du gouvernement fédéral des États-Unis

Quand Conduent passe un contrat avec le gouvernement fédéral des États-Unis, des exigences légales supplémentaires s'appliquent à Conduent et à ses employés, agents et sous-traitants impliqués dans l'exécution de ces contrats. Si vous travaillez dans ce domaine, il vous incombe de connaître et de respecter ces exigences légales et de signaler les cas où ces exigences peuvent avoir été violées.

Nous ne donnons pas d'articles de valeur, matériels ou non, aux employés fédéraux des États-Unis. De plus, nous n'offrons ou ne donnons aucune chose de valeur au gouvernement fédéral des États-Unis en échange d'un traitement de faveur entre le contractant principal et les sous-traitants. Ce type d'échange est souvent appelé « rétrocommission ». Si vous soupçonnez qu'une rétrocommission impliquant Conduent a eu lieu,

vous devez immédiatement le signaler au ligne d'assistance éthique et conformité.

Lorsque Conduent traite une opportunité commerciale avec le gouvernement fédéral des États-Unis, les employés doivent avoir conscience que la loi « Procurement Integrity Act » impose certaines restrictions sur leur conduite une fois que le processus d'approvisionnement a commencé. Un approvisionnement commence quand un agent public prend une décision d'achat, ce qui peut se produire avant même l'émission d'une sollicitation publique. Lorsque le processus d'approvisionnement a commencé, les employés de Conduent ne peuvent pas procéder comme suit :

1. **proposer un emploi ou une opportunité professionnelle à des responsables d'approvisionnement ;**
2. **offrir des gratifications à des responsables d'approvisionnement ; ou**
3. **demander des informations sur la sélection des sources.**

« Les informations sur la sélection des sources » sont des données qui ne sont pas divulguées au public et qui sont utilisées par les responsables de l'approvisionnement pour prendre des décisions d'achat, telles que : données sur la concurrence ou rapports d'analyse gouvernementale interne. Les infractions à la loi « Procurement Integrity Act » peuvent entraîner des sanctions pénales et civiles sérieuses pour l'individu impliqué et pour la Société. Enfin, pour conclure des affaires avec le gouvernement des États-Unis, nous devons connaître et respecter la loi « False Claims Act ». En vertu de cette loi, il est illégal de falsifier sciemment et intentionnellement les informations fournies au gouvernement des États-Unis, de dissimuler un fait significatif ou d'émettre des réclamations fausses, fictives ou frauduleuses. D'après la loi « False Claims Act », une réclamation peut être notamment une demande de paiement ou d'approbation du gouvernement des États-Unis, ou des déclarations faites au gouvernement des États-Unis.

Voici quelques exemples de fausses réclamations : facturation de services hors du champ d'application du contrat, facturation de travail avant que le service ait été fourni. Les violations de la loi « False Claims Act » peuvent donner lieu à des sanctions pénales et civiles sérieuses. Si vous soupçonnez une violation de la loi « False Claims Act », signalez-la immédiatement au ligne d'assistance éthique et conformité.

Concurrence et pratiques commerciales loyales

Les lois sur la concurrence loyale interdisent les ententes avec tout concurrent dans le but d'augmenter des prix ou de réduire la production. Les problèmes de concurrence loyale sont complexes et peuvent survenir dans les relations avec les clients, les fournisseurs ou les concurrents. Les infractions aux lois sur la concurrence loyale peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales sérieuses, aussi bien pour la Société que pour les individus impliqués.

Nous évitons les contacts avec des concurrents qui risqueraient de donner l'apparence même d'ententes illicites, qu'il s'agisse de contacts entre personnes, par téléphone ou par courrier électronique. Nous prenons soin dans nos communications d'éviter toute déclaration qui pourrait être mal interprétée et indiquer une intention d'agir de façon non concurrentielle. L'échange d'informations comparatives avec les concurrents peut créer de graves problèmes juridiques. Nous ne cherchons pas à obtenir d'informations commerciales par des méthodes illicites ou contraires à l'éthique. De plus, si nous recevons une information incertaine provenant d'un tiers au sujet d'un concurrent, nous n'analysons pas l'information sans consulter d'abord le service juridique. Même si l'échange de bonnes pratiques avec des concurrents est généralement accepté, les informations exclusives et confidentielles, comme les projets de tarification, ne doivent jamais être communiquées à des concurrents.

Notre réputation

Nous nous engageons à agir en vue de surmonter les contrôles publics et qui ne va pas nuire à notre réputation. L'application d'une pression excessive ou d'une contrainte pour obtenir certains contrats ou résultats comptables est toujours inacceptable, tout comme les tentatives pour échapper aux processus obligatoires d'examen, d'approbation et de contrôle.

Reconnaissance du revenu

Les revenus sont constatés de façon uniforme avec les conventions comptables de Conduent et les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis d'Amérique (principes comptables généralement acceptés (PCGR) des États-Unis). Tous les employés sont responsables de la présentation de données financières exactes et conformes à la politique de la Société et aux PCGR des États-Unis. Toute dérogation à ces politiques et principes constitue une violation de notre Code. Toute question concernant ce qui précède ou les normes de constatation des revenus doit être adressée au directeur comptable de la Société.

Conventions hors contrat

Les conventions hors contrat sont strictement interdites et considérées comme une violation de notre Code, passible de conséquences sérieuses, y compris la rupture du contrat de travail. L'acceptation passive ou la connaissance de telles conventions sera aussi considérée comme une violation. Les conventions hors contrat font référence à tout accord ou correspondance entre Conduent et un client, un fournisseur ou un partenaire, qui modifie certaines conditions générales spécifiées dans le contrat, l'accord ou le bon de commande en vigueur, cet accord ou correspondance étant préparé en dehors ou séparément des processus et procédures standard de l'unité opérationnelle concernant la modification de contrat ou de commande.

Cadeaux et divertissements

Le caractère acceptable ou non d'un cadeau donné ou reçu dans le cadre du travail dépend de la valeur et de l'intention de ce cadeau. Nous définissons les cadeaux au sens large comme des articles en nature et en argent (espèces ou équivalent), aussi bien que des faveurs, considérations particulières, gratifications et remises. La seule finalité acceptable concernant les cadeaux et les divertissements est de susciter la bienveillance ou de renforcer les relations commerciales. Vous ou les membres de votre famille immédiate ne pouvez accepter ou recevoir un cadeau lié à l'emploi que s'il est conforme à nos politiques et s'il s'inscrit aisément dans le cadre des cadeaux d'affaires courants. Les cadeaux qui créent une obligation pour le destinataire de retourner la faveur en traitant une affaire avec le donateur sont toujours inappropriés. Aucun cadeau ou divertissement ne sera offert aux clients si cela va à l'encontre de leurs propres politiques internes. Les cadeaux ou divertissements ne doivent pas paraître somptueux, inhabituels ou extravagants. En aucun cas, vous ne devez donner ou accepter d'argent en espèces ou équivalent, comme des chèques cadeaux ou des cartes-cadeaux, quel qu'en soit le montant, à quelqu'un qui a des relations commerciales avec Conduent, ou de sa part.

Les unités opérationnelles locales sont autorisées à établir la valeur monétaire limite des cadeaux en fonction des coutumes locales. Nos employés ont la responsabilité de connaître la valeur monétaire limite des cadeaux s'appliquant à leurs unités opérationnelles. Vous devez aviser votre responsable si vous recevez un cadeau, quelle qu'en soit la valeur, de la part d'un prestataire, d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent.

Le responsable concerné doit approuver le don de cadeau ou le paiement de frais professionnels (à condition que cela ne viole pas la politique du client) destiné à toute personne qui mène des affaires avec la Société. Des normes plus strictes, si elles sont exigées par la loi ou considérées comme appropriées par la direction du groupe, peuvent être nécessaires soit pour certaines structures, telles que le service des achats, soit pour certaines catégories d'employés.



Relations avec les fournisseurs

Nos relations avec nos prestataires et fournisseurs sont basées sur les principes fondamentaux d'équité, d'honnêteté et de respect mutuel. Nous nous efforçons d'honorer nos engagements et donnons suite à nos promesses et accords avec les prestataires et fournisseurs. Nous traitons avec des prestataires et des fournisseurs dont les normes de conduite sont élevées. Nous attendons de nos prestataires et de nos fournisseurs qu'ils respectent les exigences éthiques et légales dans leurs relations professionnelles avec leurs employés, leurs communautés locales et Conduent.

Avant de conclure un contrat, nous prenons conseil auprès du service des achats, et nous nous assurons de respecter les politiques d'achat et d'autorité d'approbation. Nous prenons toutes les décisions d'achat en fonction du meilleur intérêt de la Société, et non pour des motifs d'ordre personnel. Les exigences ou accords de ventes réciproques à caractère obligatoire sont contraires aux pratiques commerciales de Conduent. La politique de Conduent interdit d'établir une relation professionnelle avec un client qui impose à Conduent l'achat de ses produits ou services dans le cadre d'une condition contractuelle pour que le client lui-même achète les produits ou les services de Conduent. De même, les décisions d'achat ne doivent pas être fondées sur la condition que le fournisseur s'engage à utiliser des produits ou services de Conduent.

En règle générale, les décisions d'approvisionnement doivent être fondées sur la qualité, le prix et le niveau de service/fiabilité du fournisseur. Toutefois, les relations clients étant vitales pour le succès de Conduent, les décisions d'achat peuvent, au besoin, faire intervenir la relation client comme un facteur favorable, parmi d'autres. Les employés chargés des achats doivent s'en remettre à la direction et consulter le service juridique dans ces situations.

Protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur

La propriété intellectuelle de Conduent fait partie de nos actifs les plus précieux : brevets, secrets commerciaux, marques commerciales, droits d'auteur, droits de conception, savoir-faire et toute autre information de nature exclusive. Nous avons la responsabilité d'établir, de protéger, de préserver et de défendre les droits de Conduent relatifs à toute propriété intellectuelle ayant une importance commerciale, ainsi qu'aux travaux originaux, et d'utiliser ces droits de manière responsable. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle valides et exclusifs des tiers concernés.



Notre environnement de travail

Nous considérons que construire, apprécier et faire évoluer une culture d'entreprise inclusive, qui donne les mêmes chances à tous, est une nécessité professionnelle. Nous traitons toutes les personnes, internes et externes, avec dignité et respect. Nous communiquons avec nos employés de tous les échelons d'une façon ouverte et honnête, dans le cadre des contraintes légales et concurrentielles. Les employés américains qui rencontrent des problèmes liés au travail peuvent utiliser le processus interne de transmission à l'échelon supérieur en « porte ouverte » pour résoudre leurs préoccupations de manière juste. Ce processus est conçu pour aider les employés qui estiment que les politiques et les pratiques instaurées dans la Société ont été violées ou n'ont pas été appliquées de manière cohérente, ou qui ont d'autres préoccupations sérieuses liées au travail.

Aucune discrimination, aucun harcèlement

Chacun de nous joue un rôle important pour s'assurer que nos collègues de travail sont traités avec dignité et respect. Nous ne faisons pas de discrimination lors du recrutement, de la sélection, la rémunération, la formation, l'affectation, la promotion, la cessation d'emploi ou toute autre activité liée aux critères de discriminations applicables par la loi locale. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, d'intimidation, de rétorsion ou de discrimination illicite.

Faire des avances sexuelles importunes ou harceler ou intimider un employé, un client ou un fournisseur n'est jamais acceptable. De même, les blagues ou les démonstrations qui dénigrent des groupes spécifiques (ex. nationalité, religion) ne sont également jamais acceptables. Nos décisions concernant les gens doivent être équitables, sans parti pris et fondées sur des faits.



Un lieu de travail inclusif

Conduent est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances. Chez Conduent, la création d'un lieu de travail où chacun se sent valorisé et peut apporter son authenticité au travail est une valeur fondamentale et un élément essentiel de notre façon de travailler. Nous sommes en train de construire une culture où tous les employés, quelles que soient leurs différences, sentent qu'ils ont leur place et qu'ils ont des chances égales de s'épanouir, de faire un travail qui les satisfasse et d'apporter leurs forces. Cet engagement est essentiel à notre stratégie commerciale, alimente notre travail pour les clients et se répercute sur les millions d'utilisateurs finaux de nos clients qui interagissent chaque jour avec notre main-d'œuvre mondiale.

L'importance que nous accordons à une culture où « tout le monde compte » s'étend à nos employés ainsi qu'à nos clients, fournisseurs, vendeurs et agents, qui doivent tous être traités avec dignité et respect. Nous avons la responsabilité d'adopter un comportement qui soutient cette culture, de reconnaître et de valoriser chacune de nos contributions et de créer un esprit d'équipe.

Conflits d'intérêts

Nous remplissons nos devoirs et responsabilités d'une façon juste et objective. Nous prenons des décisions professionnelles dans le meilleur intérêt de la Société, sans tenir compte des influences personnelles ou externes. Des conflits d'intérêts peuvent se produire à tout moment si votre intérêt personnel peut bénéficier des actions que vous prenez ou de l'influence que vous exercez en tant qu'employé de Conduent. Les intérêts professionnels extérieurs avec nos prestataires, fournisseurs, clients ou concurrents sont une source particulière de problèmes. Le fait d'avoir des intérêts professionnels extérieurs qui interfèrent avec votre obligation de consacrer votre temps et votre attention à vos responsabilités professionnelles, ou qui vous conduisent à un comportement pouvant affecter l'image de Conduent, peut entraîner un conflit d'intérêts.

Les employés sont tenus de divulguer à leur responsable tout intérêt commercial extérieur qu'eux-mêmes, ou les membres de leur famille immédiate, peuvent avoir. Il est essentiel de révéler les faits pertinents avant que vous, ou les membres de votre famille immédiate, ne vous impliquiez ou n'acquériez des intérêts financiers dans une entreprise extérieure, et de prendre les mesures requises par la Société pour résoudre tout conflit d'intérêts identifié potentiel ou réel.

Absence d'alcool et de drogues

Conduent s'engage à créer un environnement de travail sûr et productif pour permettre aux employés de réaliser tout leur potentiel. Nous interdisons l'utilisation illégale (y compris la possession, la distribution, la fabrication ou le transfert) de substances réglementées ou d'alcool, ou le fait d'être sous leur influence, dans nos locaux et dans des véhicules appartenant à la Société, ou loués par celle-ci, ou dans tout véhicule pour lequel la Société fournit une indemnité ou un remboursement pour usage professionnel. Cette interdiction s'applique également à tout autre endroit auquel les employés peuvent être affectés pendant leurs heures de travail.

Matériel informatique

Nous fournissons du matériel informatique aux employés pour qu'ils puissent exécuter leur mission et atteindre leurs objectifs professionnels (utilisation adéquate). Il comprend le matériel, les logiciels, les médias ou le réseau, y compris des dispositifs n'appartenant pas à Conduent, utilisés pour créer, stocker, traiter, afficher, imprimer ou transmettre des informations de Conduent au format électronique. Notre matériel informatique doit seulement être utilisé dans le but de soutenir les objectifs professionnels de Conduent de manière efficace et efficiente. L'utilisation personnelle occasionnelle est autorisée seulement si elle a un impact négligeable (fréquence, durée ou quantité limitée) sur les ressources de l'ordinateur et du réseau, et n'affecte pas la productivité des employés.

L'utilisation inappropriée inclut toute transmission d'informations personnelles confidentielles et sensibles de Conduent à des individus non autorisés ou à des endroits non sécurisés, toute création ou transmission de chaînes de courriels, matériel visuel/ audio non lié au travail ou toute information qui contribue à un environnement de travail non productif, à l'utilisation au-delà de l'autorisation accordée, ou la création, le stockage, le visionnage ou la transmission de matériel pornographique ou d'autres images choquantes ou qui violeraient d'une autre façon les politiques de Conduent ou les lois applicables. Les employés qui abusent du matériel informatique risquent de voir leur accès à celui-ci refusé ou restreint, et ils peuvent être soumis à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Registres d'entreprise

La préparation précise et honnête des registres d'entreprise, notamment les notes de frais, les fiches de présence et les états financiers, est une obligation commerciale et légale. Nous classons, utilisons et traitons les registres d'entreprise en appliquant les politiques de Conduent. Nous prenons au sérieux notre obligation de conserver des registres d'entreprise dans un but opérationnel, légal, financier, historique et autres, et nous prenons les mesures appropriées pour nous assurer que le contenu, le contexte et la structure de nos registres sont fiables et authentiques. Nous gérons nos registres selon les directives de conservation et de destruction qui s'appliquent à nos fonctions. En cas de réception d'un avis de poursuite en instance ou imminente, nous préservons les registres concernés. Les registres d'entreprise électroniques et sur papier sont pris en compte de la même manière, quel que soit leur format.

Limites de l'autorité

La Société s'acquitte de ses obligations légales et réglementaires pour contrôler l'accès à ses ressources et ses actifs, ainsi que leur utilisation, en établissant la matrice d'approbation, qui définit des limites spécifiques relatives aux niveaux d'autorité accordés aux employés pour effectuer des transactions en son nom. Nous conformons nos activités métier aux limites d'autorité établies par la Société dans la matrice d'approbation.



Nos clients

Nous sommes très exigeants envers nous-mêmes. La qualité exemplaire de nos services et solutions est la clé de notre réussite et de notre succès. C'est ce que nous attendons de nous-mêmes, et ce que nos clients attendent de nous. Nous sommes résolus à mener nos affaires de manière responsable et de nous tenir redevables de nos actions, paroles, décisions et travaux. Nous savons que notre avenir en dépend.

Protection des informations client

Nous sommes tenus de respecter la confidentialité, de protéger les données de la vie privée et la sécurité des informations que nos clients nous ont confiées, telles que les informations confidentielles, les renseignements à caractère personnel, les informations exclusives et les secrets commerciaux. Nous prenons en permanence toutes les précautions nécessaires pour empêcher la divulgation et l'utilisation non autorisées d'informations client. Nous prenons au sérieux nos responsabilités quant à la confidentialité de nos clients, au caractère privé et à la sécurité des données, et nous mettons en place les protections adaptées à la manipulation et à l'utilisation de ces informations conformément à nos politiques de confidentialité et de sécurité de l'information, et en accord avec toutes les lois applicables.

Activités ventes et marketing

Nous donnons des informations précises et appropriées à nos clients pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Nous ne tolérons pas de fausse déclaration, de fraude ou d'omission délibérée d'informations pertinentes dans nos activités ventes ou marketing. Nous honorons nos engagements et donnons suite à nos promesses, accords et obligations.

Nos actionnaires

Délit d'initié et informations privilégiées

Nous traitons l'information privilégiée adéquatement et selon la loi. L'information privilégiée est généralement définie comme étant de l'information importante et non publique. L'information matérielle est une information suffisamment importante pour qu'un investisseur décide s'il doit acheter, vendre ou conserver des titres. Selon la politique de Conduent, tout employé de même que tout membre de sa famille immédiate et toute personne partageant son domicile sont considérés comme des initiés. À ce titre, il vous est interdit de vous engager dans des transactions de titres spéculatifs de Conduent, y compris les actions ordinaires, obligations ou billets. Vous pouvez acheter des actions de Conduent à des fins de placement uniquement, et les conserver généralement au moins six mois.

La politique de Conduent et les lois sur les titres prévoient des règles supplémentaires pour les initiés qui ont de fait une connaissance réelle d'informations sur la Société auxquelles le marché serait sensible et qui n'ont pas été communiquées au public. Voici des exemples d'informations sensibles pour le marché : des renseignements sur les performances financières, les acquisitions, les cessions, les nouveaux produits ou technologies importants, les modifications de dividendes et les poursuites judiciaires. L'information est considérée comme sensible pour le marché si un investisseur raisonnable la considère comme importante pour décider s'il doit acheter, conserver ou vendre des titres. Si vous avez accès à des informations sensibles pour le marché, vous ne devez ni acheter ni vendre de titres de Conduent. Les mots « achat » et « vente » incluent toute transaction impliquant indirectement les titres de la Société. De plus, vous ne devez pas divulguer d'informations sensibles pour le marché à d'autres personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société.

Les dirigeants et les directeurs, en raison de leur position dans la Société, sont soumis à des politiques et lois plus restrictives qui les concernent spécifiquement. Les dirigeants de la Société et les membres du conseil d'administration de Conduent peuvent acheter et vendre des titres de la Société seulement pendant une période déterminée. De plus, tous les dirigeants et membres du Conseil d'administration sont tenus de contacter l'avocat général ou l'avocat général du groupe SEC avant d'engager une transaction.

Protection et utilisation des actifs

Chacun de nous se doit de protéger de la perte, du vol, de la destruction, du détournement ou de la contrefaçon, tous les actifs de la Société et des clients, et de les utiliser pour faire progresser les intérêts de Conduent. Nous sommes responsables de la classification, de la protection et du traitement de toute information de Conduent, des clients et des tiers selon les lois applicables, les politiques de Conduent et les clauses contractuelles. Nous avons le devoir de signaler immédiatement le vol, la perte ou le détournement de tout actif de Conduent ou d'un client, y compris les actifs financiers, les biens matériels, les actifs informationnels et les actifs électroniques.

Représentation de Conduent auprès du public et de la communauté d'investissement

Le but des communications d'entreprise est d'assurer une cohérence : parler au public d'une seule voix. Les professionnels de la communication d'entreprise travaillent chaque jour avec des journalistes de la presse parlée et écrite afin que ces derniers possèdent la bonne information pour publier des nouvelles exactes.

Nous sommes tenus de contacter les professionnels de la communication d'entreprise pour obtenir une autorisation avant de nous engager pour un discours, une interview, un article, une référence client, un communiqué de presse ou toute autre déclaration diffusée ou publiée faisant référence à Conduent et destinée à un public extérieur.

Nous observons les règles de communication loyale (Fair Disclosure Rules) de la SEC (U.S. Securities and Exchange Commission) et les autres lois concernant la communication d'informations importantes aux investisseurs. Nous ne répondons pas aux questions des investisseurs, mais nous les renvoyons au service de la communication d'entreprise.

Nos responsabilités sociétales

Nous sommes bien plus qu'une entreprise, nous sommes des membres de communautés où se trouvent nos bureaux et où nos clients, employés, fournisseurs et investisseurs sont domiciliés. Nos employés sont des participants actifs dans les communautés où ils résident et travaillent. Notre Société parraine des événements communautaires qui sont l'occasion d'enrichir la vie de nos employés et de nos communautés.

Droits de l'Homme

Notre détermination à nous comporter comme une bonne entreprise citoyenne et responsable s'accomplit par la gestion de nos affaires mondiales avec le plus grand respect pour les droits de l'homme. Nous sommes guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Notre soutien à ces principes est inclus dans notre Code, dans notre attitude envers les relations de travail, dans nos pratiques en matière d'emploi, dans nos relations avec les fournisseurs et dans notre mode d'expansion de nos activités dans les marchés émergents. Nous en vérifions la conformité à l'aide de nos processus de gestion incluant les évaluations d'opérations, les systèmes de gestion des risques et d'audits internes, et les évaluations de fournisseurs.

Traite des êtres humains

Conformément aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux lois fédérales interdisant la traite des êtres humains aux États-Unis, nous nous engageons pour un travail librement choisi et soutenons les efforts en vue d'éradiquer la traite des êtres humains. Les informations concernant une violation potentielle de cette politique

de lutte contre la traite des êtres humains, que ce soit par un employé, un sous-traitant ou un agent de Conduent, doivent être signalées sans délai à un responsable, au ligne d'assistance éthique et conformité ou au service juridique. Les employés informés de violations potentielles concernant la traite des êtres humains peuvent également contacter la ligne d'assistance mondiale relative à la traite des êtres humains, directement au **1-844-888-3733** ou à l'adresse suivante : help@befree.org.

Gérance environnementale

Nous nous sommes engagés à protéger l'environnement, la santé, la sécurité et la stabilité des employés, clients, fournisseurs et des collectivités où nous exerçons nos activités.

La protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité de nos employés, clients et voisins face à des risques inacceptables est prioritaire. Nous dirigeons nos opérations d'une façon qui préserve la santé, protège l'environnement, conserve les matériaux et ressources de valeur et réduit au minimum le risque de pertes d'actif.

Nous sommes déterminés à concevoir, distribuer et commercialiser des produits et des services avec pour objectif d'optimiser l'utilisation de ressources et réduire au minimum notre impact sur l'environnement. Tous nos services et opérations doivent, au minimum, être en conformité complète avec les exigences gouvernementales applicables et les normes de Conduent.

Santé et sécurité

Nous inspectons et entretenons les lieux de travail afin de prévenir des risques inacceptables dans nos établissements, et en vue de dispenser des services sûrs. Nous créons et tenons à jour des programmes de préparation à l'urgence et respectons toutes les réglementations gouvernementales ainsi que les standards de Conduent. Les employés de Conduent ont la responsabilité de signaler les blessures et les pratiques ou conditions de travail dangereuses dès qu'elles sont constatées.

Contact avec les organismes gouvernementaux, lobbying et financements politiques

En tant qu'entreprise citoyenne, Conduent prend position sur des affaires de politique publique qui pourraient avoir une incidence importante sur notre Société et sur nos opérations à l'échelle mondiale. Le service des relations gouvernementales surveille les évolutions des politiques publiques qui pourraient avoir une incidence importante sur nos opérations internationales. Le service des relations gouvernementales encourage les employés à faciliter l'identification de ces questions, ainsi que le renforcement de la position de la Société. Le service des relations gouvernementales doit approuver toute déclaration au nom de Conduent en matière de politique publique. Aux États-Unis, le service des relations gouvernementales coordonne également tous les contacts avec les agences gouvernementales et les groupes législatifs au nom de la Société.

Contact avec les organismes gouvernementaux, lobbying et financements politiques (suite)

Tous les contacts avec les gouvernements, les organes législatifs ou les organisations internationales, comme l'Union européenne ou l'Organisation mondiale du commerce, doivent être autorisés par la personne désignée par la direction locale et le service juridique. Le service des relations gouvernementales doit être averti à l'avance des actions planifiées. Il représente la seule structure ayant l'autorité nécessaire pour retenir et gérer les services de lobbyistes-conseil en vue de conseiller ou de représenter Conduent dans toute question de politique publique fédérale, étatique ou locale. Seul le service des relations gouvernementales est autorisé à réaliser des contributions politiques au nom de Conduent par le biais du Comité d'action politique de Conduent (Conduent Political Action Committee, CPAC).

En aucun cas, vous ne pouvez contribuer ou participer à des collectes de fonds ou des activités relatives à des campagnes politiques pendant votre travail. Les activités interdites incluent l'utilisation des actifs de la Société, tels que les installations, les fournitures de bureau, le courrier électronique, les télécopieurs et les photocopieuses. De plus, les hauts responsables et dirigeants de la Société peuvent être soumis à des limitations par la loi locale concernant leurs activités personnelles en lien avec l'organisation d'une campagne pour des candidats politiques et des collectes de fonds. Ils doivent consulter le service des relations gouvernementales avant de participer à toute activité politique, y compris celles ayant lieu en dehors du travail.

Règles du commerce international

Beaucoup de pays réglementent les transactions commerciales internationales, comme les importations, les exportations et les transactions financières internationales, pour des raisons de sécurité nationale et de politique étrangère. Conduent se conforme aux réglementations applicables sur le contrôle du commerce international en matière de licence, de documentation d'expédition, de documentation d'importation, de déclaration et d'obligation de conservation des registres dans tous les pays où elle mène des affaires.

Dans certains cas, ces restrictions s'appliquent aussi bien aux transactions financières qu'au commerce international de biens, de technologie, de logiciels et de services. De plus, la législation des États-Unis interdit toute participation à des embargos à l'encontre soit d'un pays ami des États-Unis, soit de firmes qui peuvent se trouver dans les listes noires de certains groupes ou pays.

Nous sommes déterminés à nous conformer aux lois internationales relatives à l'exportation. Nous obtenons les approbations gouvernementales adéquates avant d'exporter, de vendre ou de transférer des produits contrôlés, des logiciels et des données techniques. La Société dispose d'un programme interne de conformité en matière d'exportation.

Ressources additionnelles

Politiques : Conduent a de nombreuses politiques qui couvrent et régissent votre mode de travail. Un recueil de la plupart de ces politiques est accessible à la page Politiques de l'Intranet de Conduent.

Foire aux questions (FAQ)

La ligne d'assistance éthique et conformité Conduent :

www.conduent.com/ethicshelpline

Site Web :

www.conduent.com/ethics

Site Web interne :

[Page d'accueil du bureau d'éthique et conformité](#)

À propos de Conduent

Conduent fournit des solutions et des services d'entreprise numériques couvrant le spectre commercial, gouvernemental et de transport - créant des résultats précieux pour ses clients et les millions de personnes qui comptent sur eux. L'entreprise s'appuie sur le cloud computing, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, l'automatisation et l'analyse avancée pour fournir des solutions critiques. Grâce à une équipe mondiale dévouée d'environ 55 000 employés, à une expertise en matière de processus et à des technologies avancées, les solutions et services de Conduent transforment numériquement les opérations de ses clients afin d'améliorer l'expérience des clients, d'améliorer les performances, d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts. Conduent donne de l'élan aux missions de ses clients de plusieurs façons, notamment en déboursant environ 100 milliards de dollars en paiements gouvernementaux chaque année, en permettant 2,3 milliards d'interactions de service à la clientèle chaque année, en habilitant des millions d'employés grâce à des services de ressources humaines chaque année et en traitant près de 13 millions de transactions de péage chaque jour.

Pour en savoir plus, consultez le site www.conduent.com.